



AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES
DIRECTION DE LA GESTION DES FREQUENCES
DEPARTEMENT DES SITES ET SERVITUDES

REÇU LE
17 JUL. 2020
DDTM 35

DDTM de l'ILLE ET VILAINE
Monsieur le directeur
Service des Servitudes d'utilité publique
3 AV de Cucille
BP 3167
35031 RENNES cedex

Affaire suivie par : Guillaume CASTEL
Téléphone : 02 98 34 12 12
Télécopie :
Mél : guillaume.castel@anfr.fr
Réf. : ANFR/DGNF/SERV/ 13723 - 20/GC/

Brest, le 07/07/2020

Recommandé + AR *AA 423 48734*

Objet : Notification de décret d'abrogation de servitudes radioélectriques.

Réf : Art R 20-44-11, 5° du code des postes et communications électroniques.

Le décret N° IOCG1117541D du 19/09/2011 instituait des servitudes de protection décrites ci-joint en annexe.

Servitudes au profit de : MINISTERE DE L'INTERIEUR

J'ai l'honneur de vous faire connaître que ces servitudes ont été **abrogées** par décret N° INTG2003198D en date du **27/02/2020** publié au Journal Officiel N° 51 du 29/02/2020.

En conséquence, je vous serais obligé des instructions que vous voudrez bien donner en vue de l'annulation des dispositions prises précédemment pour l'application des dites servitudes.

Vous trouverez ci-joint, deux ampliements du décret du **27/02/2020**.

Un envoi séparé de ces mêmes documents a été adressé à Monsieur le Préfet de votre département pour notification aux Mairies

Le Chef du département Sites et Servitudes
T.SIMONNET

P. IHERNE

Destinataires pour :

Action : Direction Départementale du Territoire
Information : Pétitionnaires

ANNEXE

PT1 : servitudes de protection contre les PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES
PT2 : servitudes de protection contre les OBSTACLES

<u>N° ANFR</u>	<u>N° COMSIS</u>	<u>N° Servitude</u>	<u>Type Servitude</u>	<u>Station et/ou Faisceau Hertzien</u>	<u>Classement</u>
0350140071	1 979 811	28 271	PT1	SAINT-BRIEUC-DES-IFFS/LA CROIX	

ORIGINAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

27 FEV. 2020

Décret du

abrogeant certaines dispositions du décret du 19 septembre 2011 fixant l'étendue des zones et les servitudes pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques au voisinage du centre de SAINT-BRIEUC-DES-IFFS dans le département de l'Ille-et-Vilaine (35) exploité par le ministère de l'intérieur

NOR : INTG2003198D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 19 septembre 2011 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques, au voisinage de centres récepteurs exploités par le ministère de l'intérieur,

Décète :

Article 1^{er}

Les dispositions du décret du 19 septembre 2011 susvisé sont abrogées pour le centre de :

- SAINT-BRIEUC-DES-IFFS (Ille-et-Vilaine, n° ANFR : 035 014 0071).

JON° 051 DU 29 FEV 2020

Article 2

Le ministre de l'intérieur et le ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 FEV. 2020

Par le Premier ministre :



Le ministre de l'intérieur,

Christophe CASTANER

Le ministre de l'économie et des finances,

Bruno LE MAIRE

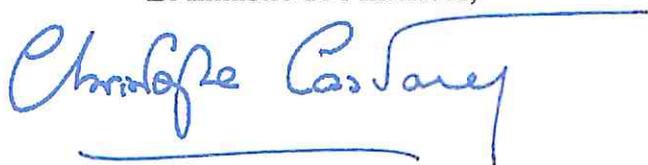
Article 2

Le ministre de l'intérieur et le ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'intérieur,



Christophe CASTANER

Le ministre de l'économie et des finances,

Bruno LE MAIRE

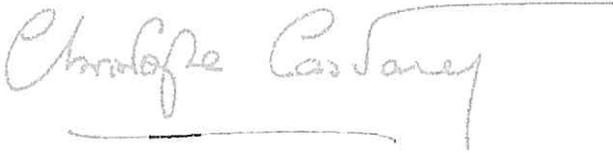
Article 2

Le ministre de l'intérieur et le ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'intérieur,

A handwritten signature in cursive script, reading "Christophe Castaner", written over a horizontal line.

Christophe CASTANER

Le ministre de l'économie et des finances,

A handwritten signature in cursive script, reading "Bruno Le Maire", written over a horizontal line.
Bruno LE MAIRE

ORIGINAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

27 FEV. 2020

Décret du

abrogeant certaines dispositions du décret du 19 septembre 2011 fixant l'étendue des zones et les servitudes pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques au voisinage du centre de SAINT-BRIEUC-DES-IFFS dans le département de l'Ille-et-Vilaine (35) exploité par le ministère de l'intérieur

NOR : INTG2003198D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 19 septembre 2011 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques, au voisinage de centres récepteurs exploités par le ministère de l'intérieur,

Décète :

Article 1^{er}

Les dispositions du décret du 19 septembre 2011 susvisé sont abrogées pour le centre de :
- SAINT-BRIEUC-DES-IFFS (Ille-et-Vilaine, n° ANFR : 035 014 0071).

JON° 051 DU 29 FEV 2020

Article 2

Le ministre de l'intérieur et le ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 FEV. 2020

Par le Premier ministre :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Philippe', is written over a horizontal blue line.

Le ministre de l'intérieur,

Christophe CASTANER

Le ministre de l'économie et des finances,

Bruno LE MAIRE

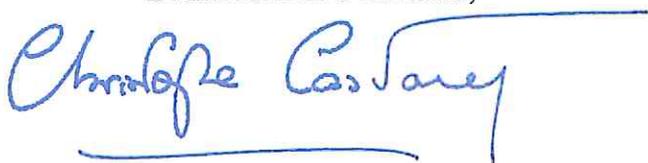
Article 2

Le ministre de l'intérieur et le ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'intérieur,



Christophe CASTANER

Le ministre de l'économie et des finances,

Bruno LE MAIRE

Article 2

Le ministre de l'intérieur et le ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

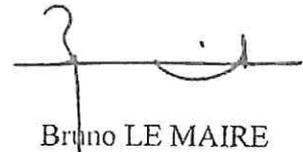
Par le Premier ministre :

Le ministre de l'intérieur,

A handwritten signature in cursive script, reading "Christophe Castaner", written over a horizontal line.

Christophe CASTANER

Le ministre de l'économie et des finances,

A handwritten signature in cursive script, reading "Bruno Le Maire", written over a horizontal line.
Bruno LE MAIRE